

CONSEIL SYNDICAL
212 RUE SAINT-JACQUES
75005 PARIS

Monsieur QUERE
Alain
25 QUAI LAURENS
34000 MONTPELLIER

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Copropriété : 212 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS
Objet : Assemblée générale du mercredi 26 mai 2021 à 18:00

Monsieur,

Nous vous serions très obligés de bien vouloir participer à cette réunion.

Vous avez la faculté de procéder à un **vote par correspondance à l'aide du formulaire joint** qui devra nous parvenir au moins **3 jours ouvrés francs** avant la date de l'assemblée générale par courrier ou par mail.

Par ce geste, vous contribuerez à renforcer le fonctionnement de votre Copropriété et éviterez les frais de convocation d'une nouvelle réunion.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Conseil Syndical
Les co-présidentes,
Madame CAMPBELL et Madame SALASCA

PJ : Convocation, Formulaire de vote par correspondance.

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Objet : ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE

SDC 212 RUE SAINT JACQUES
212 RUE SAINT JACQUES
75005PARIS

Date et lieu :

Le : 26/05/2021 à 18:00

Lieu : **COMPTE TENU DE LA SITUATION SANITAIRE
L'ASSEMBLEE GENERALE SE TIENDRA EXCLUSIVEMENT PAR
BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Ce formulaire doit être adressé : Conseil syndical
Madame CAMPBELL
212 rue Saint-Jacques
75005 PARIS

Ou par mail à : **frederiquecampbell@gmail.com**

*Pour être pris en compte lors de l'assemblée générale, ce formulaire de vote par correspondance accompagné du tableau des intentions de votes ci-dessous, **doit être réceptionné par le conseil syndical, au plus tard trois jours francs avant la date de de l'assemblée.***

Je soussigné(e) : Monsieur QUERE
Domicilié(e) au : 25 QUAI LAURENS
34000 MONTPELLIER,

après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et des documents annexés à la convocation, souhaite émettre sur chacune des résolutions proposées à l'assemblée générale des copropriétaires convoquée le : (Voir date et lieu ci-dessus), le vote exprimé dans le tableau des intentions de votes joint.

Fait à, le

Signature du copropriétaire, de l'associé ou du mandataire commun

TABLEAU DES INTENTIONS DE VOTES

Nom du copropriétaire / Mandataire : Monsieur QUERE

Date de l'assemblée : 26/05/2021

Si plusieurs pages de vote, parapher les pages intermédiaires et signer la dernière page.

N° ET TITRE DE LA RÉOLUTION	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1 DESIGNATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE			
1.1 DESIGNATION DE LA PRESIDENTE DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2 DESIGNATION DU SCRUTATEUR/SCRUTATRICE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.3 DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL			
3 ABSENCE D'APPROBATION DES COMPTES, EXERCICES 2019 ET 2020			
4 DESTITUTION DU CABINET DE SYNDIC GESTIM EN QUALITE DE SYNDIC MANDATAIRE DE LA COPROPRIETE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 DESIGNATION DU SYNDIC FRANCOIS QUERREC IMMOBILIER EN QUALITE DE NOUVEAU SYNDIC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 COMPTE BANCAIRE SEPRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021 (N+1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022 (N+2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL			
9.1 Premier membre : Monsieur ALBIZATTI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.2 Deuxième membre : Madame BOULANGER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.3 Troisième membre : Madame CAMPBELL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.4 Quatrième membre : Madame CARCAUZON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.5 Cinquième membre : Madame CIROTTEAU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.6 Sixième membre : Monsieur GIRAC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.7 Septième membre : Monsieur QUERE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.8 Huitième membre : Madame SALASCA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.9 Neuvième membre : Monsieur SITRUK	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.10 Dixième membre : Monsieur TRIPPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 MODALITE DE CONSULTATION DU CONSEIL SYNDICAL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11 ENVELOPPE BUDGETAIRE DU CONSEIL SYNDICAL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12 MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13 MODALITES DE CONSULTATION DES COMPTES			
14 AUGMENTATION OU MAINTIEN DU FONDS DE RESERVE DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX FUTURS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15 RAPPEL DES MAJORITES DE VOTE			

Signature du copropriétaire, de l'associé ou du mandataire commun

RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Il s'agit du formulaire prévu par l'alinéa 2 de l'article 17-1 A de la loi no 65-557 du 10 juillet 1965 qui précise que :

« Les copropriétaires peuvent, par ailleurs, voter par correspondance avant la tenue de l'assemblée générale, au moyen d'un formulaire établi conformément à un modèle fixé par arrêté. Si la résolution objet du vote par correspondance est amendée en cours d'assemblée générale, le votant par correspondance ayant voté favorablement est assimilé à un copropriétaire défaillant pour cette résolution. »

Ce formulaire est régi par les articles 9, alinéa 2, 9 bis, 14, alinéas 1 à 4, 14-1 et 17, alinéa 3, du décret no 67-223 du 17 mars 1967 modifié pris pour l'application de la loi no 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, selon lesquels :

Alinéa 2 de l'article 9 :

« Le formulaire de vote par correspondance mentionné au deuxième alinéa de l'article 17-1 A est joint à la convocation. »

Article 9 bis :

« Pour être pris en compte lors de l'assemblée générale, le formulaire de vote par correspondance est réceptionné par le syndic au plus tard trois jours francs avant la date de la réunion.

Lorsque le formulaire de vote est transmis par courrier électronique à l'adresse indiquée par le syndic, il est présumé réceptionné à la date de l'envoi. »

Alinéas 1er à 4 de l'article 14 :

« Il est tenu une feuille de présence, pouvant comporter plusieurs feuillets, qui indique les nom et domicile de chaque copropriétaire ou associé :

- présent physiquement ou représenté ;
- participant à l'assemblée générale par visioconférence, par audioconférence ou par un autre moyen de communication électronique ;
- ayant voté par correspondance avec mention de la date de réception du formulaire par le syndic. »

Article 14-1 :

« Au moment du vote, le formulaire de vote par correspondance n'est pas pris en compte lorsque le copropriétaire, l'associé ou leur mandataire est présent à l'assemblée générale, quelle que soit la date à laquelle a été établi ou reçu le formulaire de vote par correspondance ou le mandat avec délégation de vote, y compris en cas de délégation de vote sans désignation d'un mandataire. »

Alinéa 3 de l'article 17 : « Le procès-verbal comporte, sous l'intitulé de chaque question inscrite à l'ordre du jour, le résultat du vote. Il précise les noms et nombre de voix des copropriétaires ou associés qui se sont opposés à la décision, qui se sont abstenus, ou qui sont assimilés à un copropriétaire défaillant en application du deuxième alinéa de l'article 17-1 A de la loi du 10 juillet 1965. »